

FIP 123Patrimoine - Comment Souscrire

Toute décision d'investissement doit être prise après consultation du prospectus d'information.

Étape 1 : Dossier de souscription à compléter

ETAT CIVIL :

Renseigner la partie « Etat Civil ».

Si vous choisissez de faire figurer un co-souscripteur n'oubliez pas qu'il doit signer également les documents et joindre la copie sa carte d'identité.

PARTIE I : RÉCÉPISSÉ DE DÉMARCHAGE FINANCIER

La case est pré-cochée. Pensez à dater et signer cette partie.

PARTIE II : SOUSCRIPTION

- Compléter le tableau en indiquant :

- le nombre de parts A (NP) que vous souhaitez souscrire (le client doit souscrire un nombre entier de parts A et au minimum 1 000 parts) ;
- le montant de votre souscription (MS) en multipliant le nombre de parts A par 1,00 € ;
- le taux de droits d'entrée (TDE) appliqué ;
- le montant des droits d'entrée (MDE) en euros (en multipliant le montant de votre souscription par le taux de droits d'entrée appliqué) ;
- le montant total de votre souscription (MT) en additionnant les droits d'entrée au montant de votre souscription.

- Ecrire en toute lettre le montant total de la souscription (ne pas arrondir).

- Cocher l'une des deux options concernant la livraison de vos parts : soit en nominatif pur chez notre dépositaire, soit sur le compte de titres de votre choix en joignant un RIT (Relevé d'Identité Titres).

PARTIE IV : SIGNATURE

- Indiquer le montant total de la souscription et le montant des droits d'entrée tels que renseignés dans la partie II ;

- Le bulletin de souscription doit être daté et signé ;

- La date du chèque doit être la même que celle portée sur la partie IV ;

- Le chèque ne peut pas être émis d'un compte professionnel ;

Étape 2 : Documents à joindre

- Un exemplaire du dossier de souscription dûment complété
- La fiche de connaissance client si nécessaire (cf. procédure ci-dessus)
- Un chèque à l'ordre du **FIP 123Patrimoine**
- Une copie de la pièce d'identité en cours de validité de chaque signataire
- Un Relevé de Compte Titres (RIT) si nécessaire

Étape 6 : Envoyez votre dossier complet de souscription à :

FCPI-enligne.com / DCGA
47 rue Poterne
21200 BEAUNE



QUESTIONNAIRE RELATIF A LA CONNAISSANCE DU CLIENT

Ce questionnaire a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans les parts de FIP avec votre connaissance et votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Vos réponses, destinées à la seule information d'123Venture, des sociétés de gestion ou prestataires de services d'investissement, resteront confidentielles.



Identification du client (cocher la case correspondante)

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom :

Nom de jeune fille :

Prénoms :

Date et lieu de naissance : Nationalité :

Adresse :

Votre situation familiale : Célibataire Marié(e) Divorcé(e) Pacsé(e) Veuf/Veuve

Votre situation professionnelle : Etudiant Salarié(e) Chef d'entreprise Profession libérale

Artisan/Commerçant Retraité(e) de la profession : Autre (à préciser) :



Origine des Capitaux (cocher la case correspondante)

Revenus du travail, pension, retraite Epargne déjà constituée Vente de bien immobilier / mobilier

Cession d'entreprise Succession/Donation Autres (préciser) :



Situation Patrimoniale du Client

/ A combien estimez-vous le revenu moyen annuel brut de votre foyer fiscal ?

Moins de 30 K€ de 30 K€ à 50 K€ de 50 K€ à 100 K€ plus de 100 K€

/ Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?

Oui Non

Si oui, précisez le montant annuel approximatif :€ par an

/ Quelle est la répartition de votre patrimoine ?

- Biens immobiliers :%

- Valeurs mobilières et produits d'assurance :%

- Liquidités :%

/ Part des titres non cotés et des parts de FCPI / FIP / FCPR / SOFICA dans votre portefeuille de valeurs mobilières :

Inférieure à 5% Entre 5 et 10% Entre 10% et 25% Entre 25% et 50% Supérieure à 50%

/ Etes-vous assujéti à l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) ?

Oui Non

/ Je déclare avoir pris connaissance du plafonnement des avantages fiscaux liés à mes souscriptions et que la réduction d'impôt liée n'excède pas le montant de mon IRPP dû au titre de l'année de souscription, ce compte tenu des autres réductions d'impôts dont j'entends bénéficier : Oui Non

/ Êtes-vous assujéti à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) ?

Oui Non

/ S'agissant d'une souscription dans des titres éligibles à une réduction d'ISF, je déclare que la réduction d'impôt liée à cet investissement n'excède pas le montant prévisionnel d'ISF à payer en 2011, compte tenu de toutes les autres réductions d'ISF dont j'entends bénéficier au titre de cette même année : Oui Non



Expérience du client en matière d'investissement (cocher la case correspondante)

/ Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier avec un conseiller financier ?

Oui Non

/ Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier sans conseiller financier ?

Oui Non

/ Déléguez-vous la gestion de tout ou partie de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

Oui Non

/ Quels instruments financiers entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?

- Actions cotées Actions non cotées OPCVM Actions OPCVM Obligataires
 OPCVM Monétaires FCPI FIP FCPR agréé FCPR allégé
 SCPI SOFICA Autres :


Aversion aux risques et horizon d'investissement (cocher la case correspondante)

/ En contrepartie des avantages fiscaux attachés à la souscription des parts de FIP, je suis conscient que les investissements dans ces fonds et/ou sociétés présentent un niveau important de risque en capital, de risque de rendement et de risque de liquidité et que la durée de placement est de 5 ans minimum (hors cas de rachat anticipé selon règlement des fonds concernés) :

- Oui Non


Les objectifs poursuivis par le client (plusieurs choix possibles, cocher la case correspondante)
**La réduction d'impôts ne peut être le seul objectif de l'investissement**

- Réduction d'impôt
 Recherche d'un profit important à long terme (en contrepartie d'un risque important encouru sur le capital)
 Diversifier votre patrimoine
 Autre (préciser) :

Je reconnais que l'avantage fiscal ne constitue pas la seule motivation de l'investissement dans les parts de FIP et je déclare sincères et exactes les informations communiquées par mes soins sur ce document. Je certifie avoir pris connaissance de la Notice d'information du fonds ou support d'investissement au(x)quel(s) j'ai souscrits, y compris de leurs frais de fonctionnement, et des avertissements de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans cette notice, du risque encouru sur le capital ainsi que de la durée de blocage de mes avoirs.

Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts de FIP, en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.

Fait à

Le

.....
(Signature du souscripteur)**Partie réservée au Conseiller - Résultat du questionnaire**

/ Prénom et Nom du Conseiller :

/ Le client possède l'expérience et les connaissances pour comprendre les risques inhérents à la transaction : Oui Non/ Le client est financièrement en mesure de faire face à tout risque lié à la souscription : Oui Non/ L'investissement répond aux objectifs d'investissement du client : Oui Non

Fait à

Le

.....
(Signature du conseiller)

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à 123venture ou à votre conseiller.

Au regard des caractéristiques du produit auquel vous envisagez de souscrire, nous vous informons que nous vous classons dans la catégorie des clients non professionnels. Il vous est néanmoins possible de demander une reclassification qui pourra cependant vous être refusée. Vous êtes également tenu de nous faire part de tout changement de votre situation susceptible de modifier votre classification. Dans le cas où vous souhaiteriez faire une demande de changement de classification vous devez considérer qu'un client non professionnel bénéficie d'une plus grande protection qu'un client professionnel.

⁽¹⁾ **Référence** : Article L533-13 du code monétaire et financière modifié par l'ordonnance n°2007-544 du 12 avril 2007 - art. 4 JORF 13 avril 2007 en vigueur le 1er novembre 2007

I. - En vue de fournir le service de conseil en investissement ou celui de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, les prestataires de services d'investissement s'enquêtent auprès de leurs clients, notamment leurs clients potentiels, de leurs connaissances et de leur expérience en matière d'investissement, ainsi que de leur situation financière et de leurs objectifs d'investissement, de manière à pouvoir leur recommander les instruments financiers adaptés ou gérer leur portefeuille de manière adaptée à leur situation.

Lorsque les clients, notamment les clients potentiels, ne communiquent pas les informations requises, les prestataires s'abstiennent de leur recommander des instruments financiers ou de leur fournir le service de gestion de portefeuille pour compte de tiers.

II. - En vue de fournir un service autre que le conseil en investissement ou la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, les prestataires de services d'investissement demandent à leurs clients, notamment leurs clients potentiels, des informations sur leurs connaissances et leur expérience en matière d'investissement, pour être en mesure de déterminer si le service ou le produit proposés aux clients ou demandés par ceux-ci leur conviennent.

Lorsque les clients, notamment les clients potentiels, ne communiquent pas les informations nécessaires ou lorsque les prestataires estiment, sur la base des informations fournies, que le service ou l'instrument ne sont pas adaptés, les prestataires mettent en garde ces clients, préalablement à la fourniture du service dont il s'agit.

123PATRIMOINE**Fonds d'Investissement de Proximité**

ARTICLE L.214-31 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER

AGREMENT AMF FNS 20110053 DU 09/09/2011 CODE ISIN : FR0011089259

DistributeurFCPI-enligne.com / DCGA
47 rue Poterne 21200 BEAUNE
Tél : 0 810 501 200

CIF : A064100

**ETAT CIVIL**

- M.
 Mme
 Melle
 M. & Mme
 M. ou Mme

Joindre
obligatoirement
la copie d'une
pièce d'identité
de chaque
souscripteur.

Nom**Prénom****Né(e) le****A****Dép****Nationalité****Tel****E-mail****Adresse Fiscale****Code Postal****Ville****Souscripteur****Co-Souscripteur****PARTIE I : RECEPISSE DE DEMARCHAGE* FINANCIER ET ENGAGEMENT FISCAL DE CONSERVATION DES PARTS****Démarchage Financier****Je reconnais avoir acquis des parts du FIP 123Patrimoine (cocher la case correspondante) :**

En l'absence de tout démarchage bancaire ou financier tel que défini à l'article L. 341-1 du CMF. J'ai pris connaissance de la notice d'information du FIP 123Patrimoine.

Dans le cadre d'un démarchage à mon domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), auquel cas je bénéficie d'un délai de réflexion de 3 jours ouvrés. Dans ce cadre, la fiche de connaissance client est obligatoire.

Je certifie (i) que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ; **(ii)** que la personne qui m'a démarché (ci-après dénommée le « **Démarcheur** ») m'a précisé que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments financiers qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ; **(iii)** que le Démarcheur m'a proposé l'acquisition de parts du Fonds après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement ; **(iv)** que le Démarcheur m'a remis la fiche de connaissance client, le document d'informations clés pour l'investisseur, la note relative aux aspects fiscaux du Fonds (la « note fiscale ») non visée par l'AMF, et la plaquette commerciale du Fonds, dont je certifie avoir pris connaissance et avoir remplie si nécessaire, et m'a informé que le règlement, le dernier rapport de gestion annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds agréé par l'AMF sont à ma disposition sur simple demande de ma part ; **(v)** que le Démarcheur m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds et la période de blocage des parts ; **(vi)** que le Démarcheur a attiré mon attention sur les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds et notamment, le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi et donc être financièrement en mesure d'y faire face et que ce produit financier de diversification répond à mes (nos) objectifs d'investissement, notamment de défiscalisation. De plus, le Démarcheur a attiré mon attention sur le fait de ne pas pouvoir demander le rachat de mes parts souscrites avant le 31 mars 2017 pouvant aller jusqu'au 31 mars 2019 sur décision de la société de gestion et avoir compris ces risques ; **(vii)** que le Démarcheur a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans le Règlement, dont je certifie avoir pris connaissance ; que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds ; **(viii)** que le Démarcheur m'a informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L.341-16 I et II du CMF ; **(ix)** que le Démarcheur m'a informé de l'existence en cas de contestation relative à la présente souscription de parts du Fonds d'une possibilité de recours extrajudiciaire auprès du service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers (17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02) ; **(x)** que le Démarcheur m'a informé que le droit applicable aux relations précontractuelles et au contrat de souscription est le droit français. **(xi)** avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le Règlement, le document d'informations clés pour l'investisseur du Fonds et dans le présent bulletin de souscription **(xii)** En cas de démarchage* à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s), je reconnais l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L.341-16 IV et V du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Engagement fiscal de conservation des parts

Afin de bénéficier de la réduction et de l'exonération d'impôt sur le revenu ("IR"), prévus pour les personnes physiques au Code Général des Impôts ("CGI") :

- ✓ Je déclare être redevable de l'IR et souhaiter bénéficier de la réduction d'IR et de l'exonération d'IR prévues aux articles 199 terdecies-0 A, 150-0 A et 163 quinquies B du CGI, auxquelles peuvent donner droit la souscription des parts A du Fonds ;
- ✓ Je déclare être fiscalement domicilié(e) en France ;
- ✓ En matière de réduction d'IR, j'ai bien noté que les versements ouvrant droit à réduction d'IR au titre des revenus 2011 sont ceux effectués jusqu'au 31 décembre 2011 ;
- ✓ J'ai bien noté que les sommes ou valeurs distribuées par le Fonds seront immédiatement réinvesties et demeureront indisponibles pendant une durée d'au moins 5 ans qui court à compter de la fin de la période de souscription du Fonds ;
- ✓ Je m'engage à conserver les parts souscrites 5 ans à compter de ma souscription pour bénéficier de la réduction d'IR (art. 199 terdecies 0 A du CGI) et j'ai bien compris qu'en cas de non-respect de cet engagement, la réduction d'IR pourra être reprise ;
- ✓ Je m'engage à conserver les parts souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription pour bénéficier de l'exonération d'IR (art. 163 quinquies et 150-0 A du CGI) et j'ai bien compris qu'en cas de non-respect de cet engagement, les revenus et plus-values précédemment exonérés seront ajoutés à mon revenu imposable ;
- ✓ Je déclare que moi-même, mon conjoint, mes ascendants et descendants, ne détenons pas ensemble plus de 10% des parts du fonds et plus de 25% des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent dans le fonds et n'avons jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant ce jour.

Fait à : _____

le : _____

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée(s) de la mention « lu et approuvé »

*Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur : la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L.341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L.211-1;...

Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

En cas de démarchage*, la signature de la Partie IV ci-après ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés après la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées.



PARTIE II : SOUSCRIPTION, ENCADREMENT DES FRAIS DE COMMERCIALISATION ET DE DISTRIBUTION

Je m'engage irrévocablement à souscrire :

SOUSCRIPTION	
Nombre de parts souscrites dans le fonds (NP)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> (A) → Nombre de parts effectivement acquises par le souscripteur (min. 1 000 parts et uniquement un nombre de parts entières).
Prix de la part (en euros)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 1 , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> 0 0
Montant de la souscription (MS) en euros = Nb de parts (A) x 1,00€	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/> (B) → Montant de la souscription dans le fonds, hors droits d'entrée, exprimé en euros.

DROITS D'ENTREE	
Taux de droit d'entrée appliqué (TDE) en %	<input type="text"/> <input type="text"/> 2 , <input type="text"/> <input type="text"/> 0 0 (C) → Pourcentage du montant de la souscription dans le fonds correspondant à des droits d'entrée, effectivement prélevé lors de la souscription. Ce taux est négociable par le souscripteur. Il ne peut excéder le taux maximal de droits d'entrée (TMDE).
Le taux maximal de droits d'entrée (TMDE) est de 5,00%.	
Montant des droits d'entrée prélevé (MDE) en euros = (B) x (C)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> (D) → Montant des droits d'entrée effectivement prélevé lors de la souscription.

SOUSCRIPTION TOTALE	
Montant total de la souscription (MT) en euros = (B) + (D)	<input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> , <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> <input type="text"/> → Montant total de la souscription initiale effectivement versé, y compris les droits d'entrée, exprimé en euros.

Le règlement du montant (« MT »), correspondant à l'intégralité de la souscription et aux droits d'entrée du Fonds, est effectué par chèque à l'ordre du FIP 123 Patrimoine ou par virement (rayer la mention inutile), pour un montant total de (somme à écrire en toutes lettres) :

€

Je reconnais que l'ensemble des informations relatives à la présente opération de souscription m'ont été remises conformément à ce qui est prévu à l'article L.341-12 du CMF.

Mes parts A sont à livrer (cocher la case correspondante) :

- En nominatif pur à mon nom auprès du Dépositaire RBC Dexia Investor Services et cela sans frais ni droits de garde (choix pris par défaut).
 Sur mon compte-titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur le RIT ci-joint.

La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et adressée au porteur ainsi qu'un état individuel qui sera soit à joindre à la déclaration d'impôt sur le revenu, soit à fournir dans les trois mois suivant la date limite de dépôt de ladite déclaration, pour bénéficier de la réduction d'IR.

PARTIE III : MODALITES SPECIFIQUES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE AU BENEFICE DE LA SOCIETE DE GESTION (« CARRIED INTEREST »)

La société de gestion a vocation à investir au moins 0,25% (SM) de la souscription dans le Fonds dans des parts spéciales qui leur ouvrent un droit d'accès à 20 % (PVD) de la plus-value réalisée par le Fonds¹, dès lors que sont réunies les conditions de rentabilité suivantes : remboursement du nominal des parts de catégories A et B et paiement de l'Attribution Prioritaire (RM).

¹ Les Gérants perçoivent l'Attribution d'Égalisation et le carried interest proprement dit.

PARTIE IV : SIGNATURE

Je verse un montant de souscription initiale totale (MT) de _____ euros, qui comprend un montant des droits d'entrée (MDE) de _____ euros. J'ai pris connaissance du fait que les droits d'entrée dans le Fonds sont négociables. Je consens à ce que soient prélevés sur le Fonds des frais et commissions de gestion et de distribution, à hauteur d'un taux de frais annuel moyen (TFAM) maximal de 4,45% (TMFAM_GD).

Ce TFAM maximal gestionnaire et distributeur (TMFAM_GD) se décompose en :

- frais et commissions de gestion, à hauteur d'un pourcentage maximal de 2,70% (TMFAM_G), calculé en moyenne annuelle sur la durée de vie du Fonds ;
- frais et commissions et de distribution (y compris droits d'entrée), à hauteur d'un pourcentage maximal de 1,76% (TMFAM_D), calculé en moyenne annuelle sur 7,25 ans (N).

Au-delà de cette durée (N), aucun frais de distribution ne pourra être prélevé. Les sigles entre parenthèses correspondent à des valeurs dont le mode de calcul est précisé dans les lignes correspondantes du tableau intitulé "Encadrement des frais et commissions de placement et de gestion", présenté au sein du document d'informations clés pour l'investisseur.

Fait à : _____

le : _____

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée(s) de la mention «lu et approuvé»

En cas de démarchage ci-contre ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion (Signature en Partie I).

Avertissement AMF

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué jusqu'au 31 mars 2017, pouvant aller jusqu'au 31 mars 2019 sur décision de la société de gestion. Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.

Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique "Profil de risque" du Règlement.

Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détenez et de votre situation individuelle.

Au 30 juin 2011, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la Société de gestion est la suivante:

Année de création	Taux d'investissement en titres éligibles au 30 juin 2011	Date limite d'atteinte du quota de 60%	2007	FIP Energies Nouvelles Méditerranée 70,89%	31-mars-10	2009	FIP 123Capital PME II 72,02%	06-mai-11
2004	FIP 123Expansion 67,66 %	31-mars-08	2007	FIP Premium PME 61,74%	31-mars-10	2009	FIP Premium PME II 72,72%	30-sept-11
2006	FIP 123Expansion II 68,80%	31-mars-09	2007	FIP 123Expansion III 69,43%	31-mars-10	2009	FIP Energies Solaires 38,88%	31-déc-11
2006	FIP Energies Nouvelles 62,80%	31-mars-09	2008	FIP 123Capital PME 71,36%	30-avr-11	2009	FIP Energies Solaires II 38,83%	15-déc-11
2007	FIP Energies Nouvelles II 68,10%	31-mars-10	2008	FIP Énergies Nouvelles III 79,43%	31-mars-11	2009	FIP 123Multi-Energies 39,65%	10-nov-11
			2008	FIP Énergies Nouvelles IV 79,38%	31-mars-11	2010	FIP 123Multi-Energies II 77,63%	05-nov-12
			2008	FIP 123Transmission 64,80%	31-mars-11			

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES : L'ORIGINAL EST CONSERVE PAR LA SOCIETE DE GESTION, LE 2^{EME} EST A CONSERVER PAR LE CLIENT, LE 3^{EME} PAR LE CONSEILLER.